

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 4ème Adjoint**

**Le Maire de CORBONOD,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Elisabeth TRAVAIL en qualité de quatrième adjoint au maire,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Elisabeth TRAVAIL, 4ème adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires sociales et au patrimoine,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 21 mars 2026, Madame Elisabeth TRAVAIL est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **affaires sociales** : délégation pour la gestion des affaires sociales et du comité consultatif de l'aide sociale,
- **Patrimoine** : délégation portant sur les questions concernant le patrimoine et sa conservation.

**Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3** : La signature de Madame Elisabeth TRAVAIL, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de BELLEY ;
- Monsieur le Trésorier ;
- L'intéressé.

*Le Maire certifie  
le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut  
faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans  
un délai de deux mois à compter de sa notification.*

Fait à CORBONOD, le 23 mars 2026.

Le Maire  
Damien GUICHON

Notifié à l'intéressée le : 03/04/2026.

Signature Elisabeth TRAVAIL

